

Charte des Achats responsables

à l'attention des fournisseurs et partenaires d'Ellisphere

Introduction

La responsabilité sociétale d'entreprise est l'une des valeurs indissociables du métier d'Ellisphere qui contribue au développement durable de l'économie réelle et à celui de ses clients et fournisseurs – en leur apportant chaque jour son expertise dans le financement et la gestion de leurs risques. Elle s'appuie sur des valeurs de responsabilité, de transparence et une éthique métier forte.

Ellisphere fait évaluer sa performance RSE par la plateforme Ecovadis et vient de s'engager dans le processus d'évaluation Lucie, alignée sur la norme ISO 26000. L'entreprise a également signé la Charte Relations Fournisseur Responsables élaborée par la Médiation du Crédit et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France.

"Au-delà de la fiabilité financière des relations entre acteurs économiques, nous sommes convaincus que la durabilité d'une activité tient également à la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. C'est dans cette optique que nous avons rédigé cette charte des achats responsables, permettant d'impliquer nos fournisseurs et de clarifier nos attentes vis-à-vis d'eux. Nous nous engageons à respecter ces principes et attendons de nos fournisseurs et de leurs partenaires qu'ils adhèrent pleinement" précise Sylvain Morellet, directeur Ressources Humaines, Administration et RSE.

Dans le cadre de sa démarche RSE – déclinée dans sa politique Achats – Ellisphere prend un certain nombre d'engagements vis-à-vis de ses fournisseurs :

- La garantie d'une sélection impartiale, fondée sur des principes d'intégrité et de transparence et des critères prédéfinis (cahier des charges),
- La valorisation des actions menées par les fournisseurs en matière de RSE,
- La garantie d'une équité financière entre les fournisseurs, conformément à la loi LME – avec notamment un délai de paiement maximum de 60 jours,
- La limitation du risque de dépendance réciproque, avec le cas échéant le souci de se désengager de façon progressive et adaptée à la situation et à l'ancienneté de la relation.

Ellisphere demande à ses fournisseurs de s'engager à leur tour en lisant et en approuvant la présente Charte des Achats responsables.

I- Droits de l'homme et droits fondamentaux du travail

Le Fournisseur s'engage à respecter les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU – dont Ellisphere est signataire, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Il s'engage à respecter la liberté d'association, à reconnaître le droit de négociation collective et à éliminer toute forme de travail infantile, forcé ou obligatoire.

Le Fournisseur s'engage également à assurer la santé physique/mentale et la sécurité de ses employés, à leur offrir des conditions de travail décentes leur permettant d'évoluer au cours de leur carrière (respect des lois en vigueur en matière de salaire et de temps de travail, possibilités de formation et d'apprentissage) et à faire vivre le dialogue social.

Il s'engage à lutter contre toute forme de discrimination ; il ne fera aucune distinction notamment en raison de l'origine ethnique, la couleur, la croyance religieuse, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut social, le handicap physique ou mental. Il proscriera toute forme de violence physique ou psychologique, ne tolérera aucune forme de harcèlement et mettra en place des mesures de nature à sanctionner ce type de comportement et à accompagner les victimes.

Dans le cas où les textes précédemment cités ne seraient pas applicables dans les pays où le Fournisseur mène ses activités, il s'engage toutefois à se conformer aux principes qui y sont énoncés.

Ellisphere se réserve le droit de vérifier auprès de ses fournisseurs leur politique :

- *en matière de prévention et de suivi des risques (déclaration unique d'évaluation des risques, indicateurs relatifs aux accidents du travail, aux risques psycho-sociaux, à la sécurité des personnes – aussi bien dans les locaux du Fournisseur que durant la réalisation d'une prestation dans les locaux d'Ellisphere,*
- *en matière de discrimination, notamment à travers leurs processus de recrutement et de gestion de carrière.*

Ellisphere est signataire de la Charte de la Diversité, qui vise à lutter contre la discrimination en matière d'emploi et pour l'égalité des chances.

II- Environnement

Le Fournisseur devra gérer ses activités de façon raisonnée et contrôler notamment sa consommation d'eau, d'énergie, de ressources naturelles et d'autres matières premières nécessaires à ses activités, ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les déchets de toute nature résultant de ses activités.

Il s'engage également à sensibiliser et former ses propres acheteurs sur les enjeux environnementaux au sein de la chaîne d'approvisionnement et à intégrer systématiquement dans les contrats des critères environnementaux.

Ellisphere se réserve le droit de vérifier auprès de ses fournisseurs si un audit énergétique a bien été effectué ou si une démarche visant à réduire les dépenses énergétiques et/ou les déchets a bien été engagée, avec quels indicateurs de suivi.

III- Ethique des affaires

Le Fournisseur s'interdit d'adopter un comportement anticoncurrentiel, notamment de ne pas respecter les droits de propriété intellectuelle, de diffuser des messages marketing et publicitaires mensongers, de ne pas protéger la confidentialité des données clients et consommateurs.

Le Fournisseur s'engage à ne profiter sous aucun prétexte d'une situation de conflit d'intérêts du fait de ses relations personnelles avec les salariés d'Ellisphere, ou de faire profiter d'une situation de conflit d'intérêts dans le cadre de ses activités commerciales.

Concrètement, Ellisphere exige de ses fournisseurs que tout lien personnel existant entre collaborateurs des deux entreprises dont ils auraient connaissance soit signalé en amont des discussions. Ellisphere et le Fournisseur s'assureront que les personnes concernées ne soient pas décisionnaires dans les négociations en cours.

IV- Lutte contre la corruption et le blanchiment

Le Fournisseur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation relative notamment à la lutte contre le blanchiment d'argent. Il s'engage également à ne pratiquer aucun acte de corruption, notamment accorder un avantage, quelle que soit sa forme, à des salariés d'Ellisphere ou à des tiers proches de ceux-ci dans le but d'obtenir un marché ou un autre avantage dans les relations commerciales.

Concrètement les fournisseurs s'interdisent de livrer des biens ou services gratuits à titre personnel à des collaborateurs d'Ellisphere (au bureau ou à leur domicile). La participation de collaborateurs d'Ellisphere à des événements exceptionnels (voyages, repas...) doit être justifiée et présenter un intérêt réel pour la relation d'affaires. Les cadeaux d'affaires (type goodies) sont tolérés si leur valeur pécuniaire n'excède pas 100 € par an et par interlocuteur.

Les collaborateurs d'Ellisphere disposent en interne d'un droit d'alerte sur toute question relative à la corruption, au blanchiment d'argent, au respect de la conformité et de l'intégrité. Ellisphere attend de ses partenaires qu'ils reconnaissent ce droit à leurs propres salariés et que ceux-ci soient protégés de tout risque de sanction éventuelle s'ils viennent à l'exercer.

V- Responsabilité territoriale

Le fournisseur s'engage à créer un tissu de relations qui contribue à son développement en veillant aux bons échanges avec les clients et les fournisseurs implantés sur le même territoire.

Il s'engage également à chercher à contribuer le plus possible au développement de l'activité économique sur le territoire où il exerce son activité.

Ellisphere se réserve le droit d'interroger ses fournisseurs sur l'origine des produits délivrés. La proximité des partenaires d'affaires est considérée comme un avantage, sans être discriminant.

VI- Suivi, contrôle et durée

Ellisphere procédera régulièrement à des contrôles pour s'assurer du respect de cette Charte, sous forme de requêtes documentaires, d'enquêtes utilisateurs, voire d'évaluations par un cabinet spécialisé – type Ecovadis ou similaire.

En cas de non-conformité, Ellisphere exigera du fournisseur la mise en œuvre d'un plan d'actions correctives dont elle assurera le suivi. En cas de manquement grave ou en l'absence de régularisation d'une non-conformité, Ellisphere se réserve le droit de se désengager vis-à-vis du fournisseur concerné.

La présente Charte entre en vigueur à compter de sa signature par le Fournisseur. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception, la Charte restera en vigueur tant qu'Ellisphere entretiendra des relations d'affaires avec le Fournisseur.

Nom de l'entreprise Fournisseur :

Nom, prénom et titre du signataire :

Contact RSE - nom, prénom et titre :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :